



Document de réflexion

(Version originale : anglais)

Table ronde 1 – Partenariats pour la migration et le développement humain : prospérité partagée – responsabilité partagée

TR session 1.2 : *Stratégies conjointes pour aborder la migration irrégulière*

Co-présidents de la TR 1.2 : Gouvernements de l'Équateur et des Pays-Bas

Membres de l'équipe en charge de la préparation de la session :
Argentine, Azerbaïdjan, Grèce, Italie, Mexique, Moldavie, Niger, Nigeria, Philippines, OIM

L'OIM a effectué une expertise supplémentaire et une évaluation par des pairs

Coordinateur de la Table ronde 1 : Dr Jorge Durand

Le présent document de travail a été élaboré par les co-présidents, Équateur et Pays-Bas, en étroite collaboration avec le coordinateur de la TR ainsi qu'avec la contribution substantielle des membres de l'équipe de la TR. Ce document repose sur des sources ouvertes et ne se veut pas exhaustif. Il ne reflète pas nécessairement les points de vue des organisateurs du FMMD ou des gouvernements et organisations impliqués dans les sessions de la Table ronde. Toute reproduction partielle ou intégrale du présent document devra citer la source.

1. Résumé

Ce document constitue un support pour la préparation et la discussion de la TR 1.2 qui étudie les stratégies conjointes visant à traiter la migration irrégulière dans le contexte de l'amélioration des résultats de la migration en termes de développement. Il étudie les partenariats et les accords entre gouvernements, migrants, organisations, sociétés et toutes les parties prenantes dans les pays d'origine, de transit et d'accueil qui peuvent efficacement gérer la migration irrégulière.

Ce document reconnaît le fait que la migration irrégulière est un phénomène complexe et controversé. Il présente différentes perspectives et opinions afin d'encourager une discussion franche et ouverte en vue d'une perception plus complète et d'un renforcement des liens potentiels existant entre les différentes approches. Il propose une approche exhaustive qui prend en compte non seulement les aspects économiques, politiques et réglementaires mais également l'aspect humain du problème. La migration irrégulière ne peut être résolue uniquement par décrets et par des mesures répressives qui aboutissent souvent à un effet inverse. La migration illégale est une question controversée mais n'est pas un tabou et devrait être abordée d'une manière franche et complète lors du FMMD afin de trouver des solutions conjointes.

Ce document est divisé en cinq parties. La première examine l'ampleur de la migration irrégulière ; la deuxième aborde ce phénomène social complexe à partir de différentes perspectives ; la troisième partie étudie les situations de vulnérabilité dans lesquelles les immigrants en situation irrégulière se retrouvent fréquemment ; la quatrième aborde la relation entre développement et migration irrégulière et la cinquième partie conclut au moyen d'exemples d'analyse politique et de stratégies destinées à gérer la migration irrégulière.

La TR 1.2 est directement liée à la TR 1.1 qui étudie les autres aspects du phénomène migratoire, à savoir les formes régulières et organisées de mobilité qui permettent de mieux protéger les migrants et leurs familles. La gestion de l'un de ces phénomènes peut directement affecter la gestion et les résultats bénéfiques de l'autre.

2. Objectifs

Analyser la migration irrégulière d'une manière globale, à travers les différentes phases du cycle migratoire dans les pays d'origine, de transit et d'accueil, en prenant en considération les facteurs qui influencent les migrants, à la fois en situation régulière et irrégulière (conditions de travail, marchés du travail, droits humains, accès aux services de base, questions liées au genre, à la famille, etc.) dans ces pays. Une perspective globale offre la possibilité d'actions communes entre les différentes parties prenantes et l'analyse des diverses facettes du phénomène peut aboutir à des solutions conjointes plus adaptées.

Identifier les stratégies conjointes visant à traiter la migration irrégulière en étudiant les meilleures pratiques et en maintenant un dialogue ouvert quant au « pour » et au « contre » de ces pratiques. Cette discussion devra tenir compte des points de vue de toutes les parties impliquées.

3. Historique et contexte : chiffres et perceptions

Au niveau mondial, la migration irrégulière est considérée comme un phénomène marginal qui ne concerne que 10 % à 15 % de la population migrante totale recensée. La majorité des 240 millions de migrants dans le monde bénéficie d'un statut légal. Cependant, une minorité de migrants irréguliers est concentrée dans certains pays et régions d'accueil où leur situation constitue un sérieux défi. La migration irrégulière est un fait qui ne peut être caché et qui doit être analysé dans toute sa dimension. Aussi est-il

impératif de disposer d'informations exactes sur les stocks et flux migratoires, leurs caractéristiques ainsi que les personnes impliquées afin de prendre les mesures politiques appropriées pour relever ce défi.

Historiquement, la gestion de la migration irrégulière a toujours été discrète. Dans certains cas, elle a été tolérée et on ne recherchait des solutions que lorsque le phénomène était considéré comme excessif ou politiquement ou socialement intenable. Les critères qui définissent la migration irrégulière varient selon le cas, le pays, l'année et en fonction des économies et des politiques concernées. Il existe également différents critères de tolérance face à cette migration, en fonction du type de migrants, de leur condition sociale et familiale, de leur pays d'origine, de leur appartenance ethnique et de leur religion. La manière dont la migration a été gérée par le passé a un effet direct sur le présent et le futur. Du point de vue des pays d'accueil, les défis que pose la migration irrégulière ne devraient pas être sous-estimés.

La migration irrégulière est un sujet difficile à analyser en raison de sa nature clandestine et parce qu'il s'agit d'un phénomène dynamique, en perpétuelle évolution. Cependant, d'importants progrès ont été réalisés pour trouver la bonne méthodologie visant à mieux mesurer les stocks et les flux de migrants irréguliers.

En Europe, selon les médias, les récentes estimations de migrants en situation irrégulières dans l'UE varient entre 4,5 et 8 millions. Cependant, le dernier rapport du projet « CLANDESTINO » de la Commission européenne (2009) fait état de chiffres inférieurs : « Si l'on considère l'espace géographique permanent de l'UE des 15, les estimations totales indiquent que la population migrante irrégulière a considérablement baissé au sein de l'UE des 15, avec 3,1 à 5,3 millions de personnes estimés en 2002 contre 1,8 à 3,3 millions en 2008. Les perspectives actuelles ne mentionnent pas un tel effet mais indiquent un accroissement de la population résidente étrangère irrégulière. Si l'on examine l'UE élargie des 27 en 2008, les résultats totaux de cette estimation ne sont pas plus élevés que les estimations concernant l'UE des 15. On estime de 1,9 à 3,8 millions environ les immigrants étrangers en situation irrégulière qui résident sur le territoire de l'UE des 27 en 2008. »¹

Le rapport CLANDESTINO est l'étude la plus complète et la plus sophistiquée jamais réalisée sur la migration irrégulière en Europe. Cependant, le rapport identifie un certain nombre de limites en matière d'informations et des problèmes méthodologiques dont il faudra venir à bout dans le futur, pour comprendre la migration irrégulière plus précisément.

Par ailleurs, les États-Unis ont progressé dans la mesure des stocks et des flux de migrants sans papiers au cours des dix dernières années. Ce n'est plus un sujet de controverse entre les pays d'origine et de destination. Les démographes et les chercheurs dans ce domaine étudient ce phénomène de manière systématique. Et des organisations de renom, telles que le « Centre hispanique Pew » (Pew Hispanic Center), se réfèrent à ces études, même lorsque leurs conclusions sont controversées.

« Le Centre hispanique Pew » estime également que les influx de migrants non-autorisés étaient en moyenne de 800 000 par an entre 2000 et 2004 mais qu'ils sont tombés à 500 000 par an entre 2005 et 2008, avec une tendance à la baisse d'année en année. En revanche, le flux de résidents permanents légaux reste relativement constant cette décennie. Bien que la croissance de la population non-autorisée ait connu un ralentissement, elle a augmenté de plus de 40 % depuis 2000 où elle s'élevait à 8,4 millions. En 2005, le Centre hispanique Pew estimait qu'il y avait 11,1 millions d'immigrants sans papiers aux États-Unis. L'estimation la plus récente, 11,9 millions, indique que les immigrants non-autorisés représentent 4 % de la population américaine ».²

¹ http://clandestino.eliamep.gr/wp-content/uploads/2010/03/clandestino-final-report_-november-2009.pdf (p.105).

² <http://pewresearch.org/pubs/978/undocumented-immigration>.

Les progrès scientifiques en matière d'études migratoires sont essentiels afin de définir des politiques publiques appropriées. Toutefois, il existe une tension permanente entre la réalité et l'idée que l'on se fait de ce sujet. Dans de nombreux cas, la politique publique s'en remet à la fois à des données provenant de recherches scientifiques et à des conceptions et interprétations qui sont le fruit des médias ou tirées de débats politiques. Les vraies solutions sont celles qui reposent sur les faits et la réalité.

Les informations relatives aux impôts, à l'accès aux services sociaux, aux salaires locaux, au chômage et à la demande de main-d'œuvre dans certains secteurs du marché du travail sont souvent limitées ou déformées. Ce n'est que sur la base des connaissances dont nous disposons sur la migration irrégulière et ses caractéristiques que nous pouvons développer des stratégies conjointes entre les pays d'origine, de transit et de destination impliquant toutes les parties prenantes.

L'idée que l'on se fait de la migration est toujours chargée de stéréotypes, principale source de xénophobie, de racisme et de discrimination. Nous devons éviter les stéréotypes simples qui voient la migration comme liée au crime, à l'insécurité et au terrorisme. Un grand travail doit être effectué dans les pays et les communautés où les informations sont contradictoires ou inadéquates et où les nouvelles projections ne reflètent pas les réalités de la migration irrégulière.

En résumé, nous réitérons avec force les précédentes recommandations du FMMD de prendre en considération plus de sources d'informations de meilleure qualité, des indicateurs normalisés (tels que ceux proposés pour les profils migratoires) et de développer les études locales, régionales et internationales sur la migration régulière et irrégulière.

4. Les différents points de vue sur la migration irrégulière

Reconnaître que la migration irrégulière devrait être abordée ouvertement dans le contexte du FMMD signifie que nous devons accepter qu'il existe différents points de vue, différentes interprétations et solutions. La migration est un processus dynamique et changeant, dans toutes ses phases et dans tous les contextes de son cycle de vie ; les pays d'origine évoluent au fil du temps pour se transformer en pays d'accueil, tandis que les pays de destination deviennent des pays d'origine. L'Europe, durant les siècles passés, était une région d'émigration, tout comme les Amériques constituaient une région d'immigration. Aujourd'hui, l'Amérique latine et les Caraïbes ne sont plus seulement des pays de destination car les migrants venant de ces pays se rendent aux États-Unis, en Europe ou à d'autres endroits.

La situation actuelle va bien au-delà d'une simple dichotomie entre régions d'origine et pays de destination. Aujourd'hui, les deux dynamiques fusionnent dans un même pays et les processus de transit et de retour font également partie du cycle. La conception de politiques publiques doit envisager les différentes parties du cycle migratoire et doit nécessairement appliquer le principe de cohérence institutionnelle et de la responsabilité partagée. Respecter les droits des migrants dans le pays d'accueil implique de respecter les droits des immigrants qui peuvent être en transit et de ceux qui sont sur le retour. Appliquer la loi dans le cas des travailleurs migrants irréguliers signifie également appliquer la loi dans le cas des employeurs en situation irrégulière.

De la même manière que les pays réorientent leurs flux, les migrants irréguliers régularisent également souvent leur situation et les migrants légalement admis peuvent changer de statut et devenir irréguliers. Être en situation régulière ou irrégulière n'est pas un statut définitif. Les lois, les exigences, les critères et les conditions qui définissent les différentes formes de migration évoluent. La constitution de certains pays a même été modifiée pour permettre l'acquisition de la nationalité (y compris de la double nationalité). La migration est un phénomène dont les règles doivent être adaptées aux cas particuliers, aux pays, aux situations politiques et économiques et aux changements démographiques. Comprendre le

processus de migration et définir des politiques publiques appropriées est indispensable pour avoir une vue globale du phénomène et pour la participation de toutes les parties prenantes. La migration a de nombreuses causes mais nous devons nous concentrer sur les conditions et circonstances qui engendrent la migration irrégulière et les différentes perspectives et interprétations de ce phénomène.

L'un des futurs défis de la migration irrégulière est de parvenir à un équilibre entre la demande et l'offre de main-d'œuvre au niveau international ; entre les besoins de personnels professionnels, scientifiques, qualifiés et non-qualifiés dans les pays développés et les besoins urgents des pays en développement ; entre les jeunes travailleurs qui paient des impôts et les adultes qui ont besoin de leur retraite et de services sociaux ; entre les migrants et leur famille qui sont séparés, entre les populations jeunes et les sociétés vieillissantes. Dans tous ces processus, une migration régulière, sûre, réglementée et ordonnée joue un rôle clé. Pour y parvenir, nous avons besoin de trouver des stratégies conjointes parmi tous les acteurs du processus migratoire et de réconcilier leurs différents points de vue, positions et intérêts.

Certains pays se concentrent sur l'aspect humain de la migration et sur l'importance des droits des migrants. « ... la mobilité est une tendance naturelle chez les êtres humains et elle se produit pour différentes raisons ; toutefois, et d'une manière générale, les personnes quittent leur lieu de naissance à la recherche de meilleures opportunités. En fonction de la facilité de l'émigration (c'est-à-dire des ressources financières, du besoin de travailleurs ou des hautes qualifications requises par les pays d'accueil, entre autres facteurs), les individus choisissent soit les canaux réguliers, en fonction du degré de restrictions applicables aux personnes qui entrent ou demeurent à un endroit donné de destination, soit ils se voient contraints d'accepter des options irrégulières » (contribution de l'Équateur à la TR 1.2).

Pour les pays d'origine, comme pour ceux d'accueil, il est important de souligner la contribution des migrants tant réguliers qu'irréguliers. L'implication des migrants dans les secteurs clés de croissance tels que l'agriculture, la construction et les services contribue considérablement au bien-être de la population. Par exemple, le travail domestique, prendre soin des enfants et des personnes âgées - des emplois généralement mal rémunérés et stigmatisés - constituent une contribution fondamentale des migrants au bien-être des familles aux deux extrémités du spectre migratoire.

Pour certains pays, il est fondamental de se concentrer sur les aspects économiques : « Il existe suffisamment d'instruments internationaux et de normes pour traiter les actes ou les situations de la migration irrégulière. Ce qui manque, c'est un instrument ou un mécanisme international pour gérer le déséquilibre entre l'offre et la demande du marché du travail international qui engendre la migration irrégulière. À moins que le déséquilibre entre l'offre et la demande ne soit traité de manière appropriée, la migration irrégulière se poursuivra et les efforts déployés pour la combattre ne feront que l'obliger à s'exercer dans une plus grande clandestinité, avec de graves conséquences pour les victimes. À cet égard, alors qu'il existe des règles strictes concernant le commerce des biens, les discussions sur la circulation des personnes physiques n'ont pas évolué » (contribution des Philippines à la TR 1.2).

Il est également important de prendre en compte les facteurs politiques. Si dans certains cas, la migration est essentiellement régulière, il existe également une importante partie de migration irrégulière ou de migrants qui restent sur un territoire plus longtemps que permis et deviennent irréguliers. La manière dont ils réussissent à gagner leur vie dans le pays d'accueil peut varier, mais un certain nombre de ces migrants irréguliers ont des emplois et paient des impôts. Aussi apportent-ils leur contribution à la société d'accueil mais ils n'ont aucun droit légal aux avantages de la sécurité sociale. Étant donné qu'il existe un besoin manifeste de ces migrants, on peut défendre l'idée qu'ils devraient être régularisés afin de venir à bout des effets négatifs de la migration irrégulière. D'autres solutions peuvent être plus appropriées pour résoudre le déséquilibre fondamental des marchés officiels du travail : par exemple, élargir les possibilités de migration légale (comme les schémas de migration circulaire) ; identifier et mieux adapter les besoins réels du marché du travail au type approprié de main-d'œuvre. Ces solutions peuvent offrir une alternative plus viable à la migration irrégulière et aider à réduire ses effets négatifs.

Dans ce contexte, il est important d'expliquer que la situation des migrants irréguliers diffère largement entre les pays d'accueil. Dans certains cas, les migrants irréguliers travaillent et paient des impôts mais ne bénéficient pas des systèmes de sécurité sociale. Dans d'autres, le travail des migrants en situation irrégulière est lui aussi illégal et ils ne paient pas d'impôts. Pour ces cas, les systèmes de régularisation ou l'octroi aux migrants irréguliers des mêmes droits sociaux qu'aux citoyens et migrants réguliers seraient extrêmement coûteux. La pression de la migration irrégulière sur les pays d'accueil devrait également être prise en considération dans le débat. Traiter la migration irrégulière va plus loin que la régularisation et l'octroi de droits (sociaux) aux migrants (irréguliers) (contribution des Pays-Bas à la TR 1.2).

Tous ces points de vue représentent différentes manières d'analyser le phénomène de la migration irrégulière. Ils ne sont pas nécessairement contradictoires mais plutôt complémentaires les uns des autres. L'aspect humain est important, tout comme les perspectives économiques et politiques, pour comprendre comment les déséquilibres des marchés internationaux du travail peuvent avoir un impact négatif sur le développement humain ; les réalités des pays d'origine, de transit et de destination devraient également être prises en considération.

Pour résumer, la migration irrégulière constitue un phénomène négatif et son éradication/sa réduction à moyen et long terme est la meilleure solution pour optimiser le développement humain et la cohésion sociale. Mais les partenariats entre pays d'origine et de destination ainsi que le secteur privé peuvent également garantir que les migrants irréguliers transfèrent leur argent chez eux, d'une manière sûre et non onéreuse, sans craindre de persécution ou de criminalisation, assurant ainsi, ne serait-ce qu'à court terme, leur impact constructif en termes de développement.

5. Migration irrégulière, groupes vulnérables et stratégies de développement

Les problèmes concernant la traite et le trafic des êtres humains sont directement liés à la migration irrégulière ; ils peuvent cependant orienter la discussion sur d'autres types de problèmes et solutions liés à des comportements criminels (Protocole de Palerme). Nous proposons d'axer cette partie du débat sur les groupes vulnérables et sur la coopération possible entre les pays d'origine, de transit et de destination et les organisations pour combattre la traite et le trafic des êtres humains.

La migration de transit est un sujet qui n'a pas été traité en profondeur dans le cadre du FMMD et qui nécessite des recherches et des débats supplémentaires ainsi qu'une politique des pouvoirs publics plus approfondie. Les migrants en transit sont exposés à de nombreux dangers et le désespoir les incite souvent à prendre des risques qui peuvent leur coûter la vie. Dans différentes régions géographiques, les migrants s'aventurent en mer sur des bateaux peu solides ou dans le désert, traversent des régions inhospitalières ou optent pour des routes secondaires et dangereuses dans l'espoir d'être admis dans un autre pays. Les migrants en transit sont hautement vulnérables en raison de leur statut d'étranger et irrégulier ; ils sont souvent endettés et sous le contrôle de trafiquants et risquent des extorsions par la mafia et autres criminels organisés.

Les exigences et contrôles excessifs des pays d'accueil ont considérablement augmenté les coûts et les risques de la migration irrégulière. Dans certains cas, cela faisait partie d'une stratégie calculée ou d'une politique visant à décourager la migration irrégulière. Ces dernières décennies, les difficultés liées au passage clandestin des frontières ont entraîné une augmentation des coûts et, dans le même temps, la prolifération de gangs engagés dans la traite des personnes et le crime organisé. Ces derniers exploitent et effectuent des transferts de fonds parallèles, une manière facile et efficace d'extorquer de l'argent à des proches, dans le lieu d'origine et de destination. L'impuissance des migrants pris dans ces réseaux de trafic est aggravée par l'absence de politiques d'immigration spécifiques pour la migration de transit.

Ce problème devrait être abordé sur une base multilatérale et dans un contexte de responsabilité partagée puisque les pays de transit assument les coûts du contrôle de la migration et prennent des responsabilités en matière de poursuites et d'application de la justice pour le compte d'autres pays. Ils assument également les coûts politiques en cas de crise humanitaire.

En raison de leur situation irrégulière, les travailleurs migrants courent plus de risques car ils travaillent dans des environnements non sécurisés, occupent de postes dangereux, effectuent des heures supplémentaires, sont exploités et perçoivent un salaire en dessous du minimum. Le droit du travail doit être appliqué dans chaque pays, sans distinction, et sans discrimination contre les migrants irréguliers.

À cet égard, il existe un certain nombre de développements normatifs récents au niveau national qui aident à protéger des droits fondamentaux des migrants irréguliers, tels que la décision de la Cour suprême de la Grèce d'offrir une compensation aux travailleurs migrants en termes de salaire à la juste valeur du marché pour le travail accompli, ou la reconnaissance par la Cour constitutionnelle espagnole du droit des travailleurs sans papiers à se syndiquer sans entraves. Le programme des travailleurs saisonniers du secteur agricole du Mexique et du Canada et (SAWP), une coopération binationale avec plus de 30 ans d'expérience, offre aux travailleurs temporaires du secteur agricole du Mexique un cadre légal, sûr et ordonné pour travailler à l'étranger et envoyer des fonds chez eux. Cependant, les questions liées aux droits des travailleurs, au paiement des différents impôts, à l'accès aux services sociaux et à la capacité à se syndiquer sont toujours autant discutées.

Les migrants irréguliers reçoivent de meilleurs salaires à l'étranger que dans leur pays d'origine et, dans certains cas et dans certains pays, bénéficient d'un meilleur accès aux services, à la santé et à l'éducation. Il existe de nombreuses discussions quant au coût du maintien de ces services dans les pays d'accueil pour les migrants irréguliers et leurs familles et quant à savoir s'ils ont le droit de les utiliser (voir également le document de travail de la TR 2.1). Nous avons besoin de plus d'informations de meilleure qualité sur l'utilisation de ces services par les migrants irréguliers et sur leurs contributions à travers le paiement d'impôts.

Il existe également des positions et des points de vue divergents sur cette question.

Certains pays soutiennent l'idée que les migrants qui se trouvent déjà dans le pays d'accueil, bien qu'en situation irrégulière, sont tout de même des êtres humains dont les États doivent garantir les droits. Quand ils n'y parviennent pas, ils augmentent la vulnérabilité et la marginalité de ces personnes. Dans de telles circonstances, ils n'ont pas accès à la santé et à l'éducation, entre autres droits, même s'ils contribuent (indubitablement) à l'économie des pays d'accueil (contribution de l'Équateur à la TR 1.2).

D'autres pays affirment qu'accorder aux migrants irréguliers les mêmes droits sociaux qu'aux citoyens et migrants réguliers est très coûteux. Il existe des pays qui accordent aux migrants irréguliers un accès officiel aux services de santé de base (comme l'Argentine, l'Italie et l'Espagne) et rien ne prouve que cette approche soit extrêmement coûteuse pour ces pays. En fait, il se peut qu'ils réalisent même des économies sur le long terme, c'est-à-dire en réduisant les soins de santé préventifs et en répondant aux problèmes de santé publique. Par ailleurs, il semblerait qu'en dépit de la possibilité d'un accès légal aux soins de santé et des tentatives visant à séparer cet accès des mesures d'exécution en matière d'immigration, de nombreux migrants irréguliers ayant besoin de soins de santé ne peuvent toujours pas y accéder en raison de manque d'informations, de peur de l'expulsion et d'autres obstacles bureaucratiques et pratiques (voir TR 2.1)

Dans d'autres pays, l'aide sociale couvre non seulement les frais médicaux mais également le coût de la vie (nourriture, habillement), le logement, la scolarité pour les enfants, etc. Ces frais sont couverts par le paiement d'impôts et de primes. Comme les migrants irréguliers, aux Pays-Bas par exemple, ne paient pas

d'impôts et de primes, ces frais ne sont pas couverts. Accorder aux migrants irréguliers des droits sociaux est donc coûteux dans ces pays.

De plus, cela ne permet de traiter que les symptômes de la migration irrégulière, sans pour autant traiter les causes profondes et ne peut donc être envisagé comme la solution définitive.

La migration irrégulière est également liée au phénomène de flux mixtes. Les individus se déplacent pour une multitude de raisons (et généralement d'une manière illégale); ces mouvements concernent notamment les personnes recherchant l'asile pour se protéger de persécutions ou cherchant à échapper à des situations de vulnérabilité impliquant un conflit ou une dégradation environnementale ou une catastrophe, ou simplement des personnes en quête d'un meilleur emploi et/ou de meilleures conditions de vie. L'OIM est d'avis que c'est dans le contexte d'une approche globale et exhaustive de la gestion de la migration que la migration irrégulière et les flux mixtes sont le mieux traités, ce qui implique une politique et des interventions liées à des programmes à tous les stades du cycle de vie de la migration, en partenariat avec une gamme de parties prenantes.

De telles interventions comprennent des activités d'information conjointes dans les pays d'origine et de transit ainsi que des mesures dans les pays de destination visant à combattre le racisme, la discrimination et la xénophobie qui touchent tous les migrants, quel que soit leur statut d'immigration. Ces mesures doivent être ciblées non seulement en direction de l'opinion publique, mais également des autorités étatiques (où des lacunes ont été identifiées) et d'autres parties prenantes. L'initiative de la diversité (Document du Conseil de l'OIM 2009) en Ukraine qui implique, entre autres, de développer les capacités des institutions qui appliquent les lois pour mieux gérer les cas de racisme, de discrimination et de xénophobie, peut être considérée comme une bonne pratique.

6. Relation entre migration irrégulière et développement

L'un des objectifs du FMMD est d'aider à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). C'est pourquoi la migration irrégulière devrait également être abordée du point de vue du développement. En se penchant sur le thème général de la présente Table ronde, cette approche soulève la question du développement des pays d'origine et en particulier, comment l'aide au développement pourrait permettre de réduire les flux migratoires irréguliers.

La manière exacte dont le développement peut influencer la migration reste floue. Les résultats de certaines études montrent que le développement peut initialement aboutir à plus de migration tandis qu'à long terme, la migration diminuera probablement au fur et à mesure des progrès du développement. Bien qu'un grand nombre de recherches doit encore être réalisé, le renforcement du développement des pays pourrait finalement avoir des effets réducteurs sur l'ampleur de la migration. Sur le long terme, toutefois, le développement pourrait aider à venir à bout des raisons qui incitent les migrants à entreprendre le dangereux voyage de la migration irrégulière et pourrait faire de la migration un choix libre, positif et légal.

Aborder la migration irrégulière sous l'angle du développement est également important en raison des pertes possibles de potentiel de main-d'œuvre que la migration irrégulière peut causer pour les pays d'origine. Perdre de la main-d'œuvre et de l'expertise pour le bénéfice d'autres pays constitue des défis pour le développement des pays d'origine. Dans certaines régions d'Afrique, la pénurie de personnel médical est déjà très grave et l'émigration du personnel médical en grand nombre (comme cela se produit déjà) a exacerbé ce problème. Le phénomène de fuite des cerveaux relève plutôt de la migration régulière, mais la perte de main-d'œuvre en raison de la migration irrégulière pourrait néanmoins aboutir à des défis similaires sur le marché du travail. Trouver des stratégies conjointes entre les pays d'origine et d'accueil

peut aider à réduire le besoin de migrer et à conserver l'expertise et les connaissances nécessaires pour le développement du pays d'origine.

La migration et le développement peuvent être orientés vers le développement économique mais peuvent également se concentrer sur le renforcement des capacités et les partenariats migratoires. Procéder à l'échange d'expertise entre pays d'origine et de d'accueil pourrait améliorer la compréhension mutuelle des différents aspects du problème et aider également les pays à améliorer leur système juridique, le contrôle des frontières, les services de migration, les procédures administratives et la manière de traiter les problèmes des personnes déplacées internes (PDI).

7. Questions pour orienter la discussion

Afin d'avoir un dialogue ouvert sur les différents thèmes et approches mentionnés ci-dessus, la Table ronde tiendra deux discussions. L'une sera brève, présentée par le co-président équatorien et animée par le co-président néerlandais. L'autre sera présentée par le co-président néerlandais et animée par le co-président équatorien. Les principales questions à discuter sont :

Première discussion i) (Équateur) :

1. Quelles mesures pouvons-nous envisager pour améliorer la perception du phénomène migratoire dans les pays d'origine et de destination ?
2. La xénophobie, le racisme et la discrimination touchent à la fois les migrants et les communautés d'accueil. Quelles mesures pouvons-nous envisager pour éliminer de telles pratiques ?
3. Est-il possible d'identifier des mécanismes qui offrent la possibilité de garantir les droits et l'accès aux services sociaux par les migrants irréguliers, tout en gérant la pression que cette sorte de migration peut exercer sur les communautés de destination ?
4. Est-il possible d'identifier de nouveaux mécanismes visant à apporter une solution à la migration irrégulière ? Ou est-ce que les réglementations et les expulsions constituent les seules options possibles ?

Deuxième discussion ii) (Pays-Bas) :

1. Quelles sont les causes négatives de la migration irrégulière ?
2. En gardant ces causes à l'esprit, pourrions-nous identifier des stratégies conjointes (entre les pays d'origine, de transit et d'accueil) pour traiter ces causes ?
3. Quelles sont les meilleures pratiques quant à la manière dont la coopération pourrait traiter les causes négatives de la migration ? Quels sont les points de vue des pays d'origine, de transit et d'accueil à cet égard ?

(20 Octobre 2010)

Annexe I

Contributions à la discussion

En général, les stratégies conjointes pour traiter la migration irrégulière peuvent être abordées de deux points de vue : a) la recherche d'options pour une migration légale, comme les programmes de régularisation ou les programmes pour travailleurs immigrés ; b) par le biais de partenariats pour une gestion plus humaine et de meilleure qualité de la migration irrégulière.

a) Contribution des Pays-Bas

Comme mentionné dans d'autres parties du présent document, la migration irrégulière comporte un certain nombre d'aspects négatifs différents, le plus important étant que les migrants en situation irrégulière n'ont pas les mêmes droits que les migrants réguliers et les habitants des pays d'accueil. Par ailleurs, la migration irrégulière est liée à la traite et au trafic des personnes ainsi qu'à l'exploitation des migrants. Ces raisons sont toutes valables pour défendre l'idée que la migration irrégulière devrait être réduite au minimum.

L'une des solutions possibles consiste à lever toutes les limites à la migration. Nous savons tous que cela n'est ni faisable ni souhaitable, du moins pas dans un proche avenir, et que cela ne permet tout simplement pas d'éradiquer la migration irrégulière. Une autre possibilité consiste à disposer de systèmes de régularisation pour ceux qui sont entrés dans des pays de d'accueil de manière irrégulière ou qui se sont retrouvés en situation irrégulière pour être restés sur un territoire au-delà de la validité de leur visa. Pour certains pays, cela pourrait être une solution, et ce plus particulièrement du point de vue des migrants. Tel n'est pas le cas pour les Pays-Bas (et d'autres pays d'accueil similaires) où les règlements concernant l'immigration sont décidés d'une manière largement démocratique et pour des raisons spécifiques. La réponse à ceux qui ignorent ces règlements ne peut pas simplement consister en un système de régularisation. Dans le contexte européen, cela créerait également une pression sur la société néerlandaise en raison de l'attraction qu'elle exercerait. Un tel système ne pourrait entrer en vigueur que de manière démocratique et ce n'est pas toujours facile. De toute évidence, cette mesure ne bénéficie pas d'un soutien favorable suffisant de la part de l'opinion publique aux Pays-Bas. Une autre raison qui explique que la régularisation ne soit pas un système souhaitable est que le vaste système de sécurité sociale des Pays-Bas deviendrait alors trop coûteux.

C'est pourquoi les Pays-Bas sont intéressés par d'autres solutions pour traiter le problème de la migration irrégulière. Nous savons, par l'OIM, que les partenariats et la coopération pour prévenir et traiter la migration irrégulière peuvent intervenir et interviennent de fait entre les pays d'origine et d'accueil, tout en rassemblant également d'autres parties prenantes. Un bon exemple de ces partenariats est le Centre de ressources pour migrants du Cap-Vert. Les projets de coopération technique en matière de migration constituent une manière de traiter la migration irrégulière.

En 2008, les Ministères des affaires étrangères et de la justice néerlandais ont publié un document d'orientation sur l'approche des Pays-Bas à l'égard de la migration et du développement³. Il énumère 6 domaines prioritaires dans lesquels les Pays-Bas pourraient se distinguer :

1. se concentrer plutôt sur la migration dans le dialogue sur le développement et sur le développement dans le dialogue sur la migration
2. encourager le développement institutionnel dans la gestion de la migration
3. promouvoir la migration circulaire/le gain de cerveaux

4. renforcer l'implication des organisations de migrants
5. renforcer le lien entre transferts de fonds et développement
6. encourager le retour durable et la réintégration

Comme nous l'avons déjà mentionné, la manière exacte dont le développement peut influencer la migration reste floue. Bien qu'un grand nombre de recherches doivent encore être réalisées, le renforcement du développement des pays peut finalement avoir un effet réducteur sur l'ampleur et les raisons négatives de la migration (et par conséquent, en fin de compte, sur le nombre de personnes qui migrent de manière irrégulière).

Dans la mesure où ces 6 priorités politiques visent à avoir un impact en termes de développement, elles pourraient avoir des conséquences (indirectes) sur la migration irrégulière. Par exemple, dans le dialogue sur la migration et le développement, il est important de traiter les deux problèmes simultanément et d'une manière cohérente. En utilisant le potentiel de développement de la migration (transfert de connaissances, investissement des fonds envoyés, création d'entreprises, renforcement des capacités), nous pouvons contribuer au développement durable du pays d'origine, réduire la pauvreté et contribuer au gain de cerveaux. À long terme, cela pourrait aider à réduire les causes profondes des incitations à la migration irrégulière et involontaire ou les incitations elles-mêmes.

Le projet pilote des Pays-Bas de migration circulaire donnera à 160 migrants, tous des professionnels ayant reçu une formation, la possibilité d'acquérir une expérience de travail pour une période de deux ans au sein de sociétés néerlandaises. Ils sont employés à des postes réguliers, dans des secteurs qui connaissent des pénuries de main-d'œuvre sur le marché néerlandais du travail. La formation reposera sur un plan de développement personnel, axé sur le retour. Après le retour dans leur pays d'origine, les migrants bénéficieront d'une assistance pour trouver un (meilleur) emploi, créer leur propre entreprise et investir les fonds envoyés.

Pendant trois ans, les migrants, leur famille et leurs employeurs au Pays-Bas feront l'objet d'études. L'impact socio-économique de la migration dans les pays d'origine sera analysé. Des indicateurs seront développés pour mesurer ces impacts, les données seront recueillies, par exemple lors du retour ; un groupe de contrôle aux qualifications identiques sera choisi pour analyser correctement les effets de l'expérience migratoire sur les migrants, leurs familles et leurs employeurs. Le projet pilote enquêtera pour savoir si la migration circulaire peut engendrer ou non un « triple bénéfice » (bénéfice pour le pays d'origine, le pays d'accueil et le migrant). Le projet contribuera à répondre à la question de savoir si la migration circulaire peut, ou non, constituer un nouvel instrument de la coopération pour le développement. Il montrera si la coopération avec les pays tiers sur les questions de migration s'en trouve, en général, renforcée ou non.

Les organisations de migrants pourraient jouer un rôle utile en donnant une image claire et honnête des vies des migrants dans les pays d'accueil et en diffusant des informations sur la migration régulière ou les dangers de la migration irrégulière. Les organisations de migrants peuvent également aider à transformer les initiatives individuelles de « développement » en projet de développement plus important et, le cas échéant, plus efficace.

La cinquième priorité vise à augmenter l'efficacité des fonds envoyés en renforçant le développement du pays d'origine et, par conséquent, en réduisant la pauvreté (OMD1). Enfin, pour les migrants irréguliers qui ont atteint le pays d'accueil et qui ne sont pas éligibles pour y rester, les Pays-Bas essaient de trouver des mesures garantissant la durabilité du retour et la réintégration dans le pays d'origine.

b) Contribution de l'Argentine

Modifier l'image des migrants au sein de la société

L'idée a été défendue que la présence des migrants aux origines diverses peut poser des défis, surtout dans les sociétés qui sont traditionnellement homogènes. Ces défis ou préoccupations peuvent être classés en trois principaux types : liés à la sécurité et au crime, aux facteurs socio-économiques et culturels. Mais ces stéréotypes répandus dans les débats grand public reflètent-ils des données concrètes ? Ce n'est probablement pas le cas, et c'est pourquoi il est utile d'étudier cette question plus en détail.

En Europe, un sondage réalisé en 2002 par le European Social Survey (Enquête sociale européenne) a démontré que 70 % des personnes interrogées pensaient que les immigrants contribuaient à aggraver les problèmes de criminalité du pays. Les stéréotypes des migrants associés au crime ont longtemps été diffusés par les médias grand public. Cependant, ces perceptions ne résistent souvent pas au test des statistiques. Prenons par exemple les données du recensement américain de 2002 : elles indiquent, pour chaque groupe ethnique, que les taux d'incarcération de jeunes hommes sont les plus bas chez les immigrants. De la même manière, en Argentine, les migrants sont nettement sous-représentés dans les taux de criminalité et leur part de condamnations a considérablement baissé depuis qu'ils ont pu régulariser leur statut migratoire entre 2004 et 2010. Les étrangers non-résidents sont en général très présents dans les taux de criminalité liés aux délits de trafic de drogues transfrontaliers tandis que les immigrants résidents régularisés n'y jouent aucun rôle. Il est clair que la déformation des données criminalise et diabolise tous les migrants irréguliers, les encourageant à rester clandestins. Ces déformations rejaillissent également sur les migrants réguliers et les résidents à long terme.

Il existe également des craintes, dans certains pays, que les migrants ne nuisent aux conditions socio-économiques des ressortissants nationaux, par exemple en leur enlevant leur travail. En particulier en période de récession économique, certains médias et syndicats peuvent parfois dénoncer ce phénomène. Les migrants peuvent être tenus pour responsables de l'aggravation de la situation et facilement devenir des boucs émissaires pour les extrémistes politiques. Pourtant, les données montrent une fois encore que les migrants - souvent irréguliers - répondent à de véritables besoins du marché du travail et occupent des emplois pour lesquels il n'y a pas suffisamment de candidats parmi les résidents légaux et les autochtones. C'était clairement le cas en Argentine, avant et après la régularisation des migrants régionaux, où de vastes secteurs économiques tels que les travaux domestiques, la construction, la vente de détail et l'agriculture se seraient tout simplement écroulés sans la contribution des Boliviens, des Paraguayens et des Péruviens.

Finalement, il est communément admis que les migrants peuvent avoir une influence sur la diversité ethnique et culturelle d'une société. Certains pays développés qui connaissent des déficits démographiques persistants, et sous la pression de certains groupes politiques, ont défendu les programmes de migration circulaire destinés à fournir de la main-d'œuvre pour leurs marchés sur une base temporaire ou saisonnière sans avoir à faire face aux défis de l'intégration. Dans le cadre de ces schémas, les migrants courent le risque de devenir une « marchandise » et de voir leurs droits humains réduits, comme le droit au regroupement familial. Par ailleurs, l'existence de plusieurs nations n'aurait pas été possible sans les flux importants et continus de migrants. Nombre d'entre elles ont su réussir l'intégration des migrants, en leur accordant un sentiment commun d'appartenance à une nouvelle identité nationale.

De ce point de vue, il est urgent de défendre l'idée de sociétés plus diverses et inclusives et les mesures antidiscriminatoires doivent être renforcées et la diversité promue. Certaines expériences comme le NADI en Argentine (Institut national contre la xénophobie et la discrimination) montrent que des mécanismes d'interface innovants avec la diaspora des immigrants peuvent constituer des outils efficaces pour détecter

et traiter la discrimination et les tendances xénophobes toujours présentes au sein de certaines sociétés d'accueil.

Les processus de régularisation de l'Argentine : « Patria Grande »

Le pour et le contre des programmes de régularisation ont largement été débattus. Les bénéficiaires pour le pays d'accueil sont liés à la sécurité et à la primauté du droit, tandis que les migrants et leurs familles, une fois qu'ils sont régularisés, se trouvent à l'évidence dans une meilleure position pour surmonter l'exclusion économique et sociale. À cet égard, la régularisation, une fois les autres options politiques et controversées telles que les expulsions massives éliminées, semble être un outil approprié pour traiter la migration irrégulière, en reconnaissant sa contribution utile à la société et à la protection des migrants eux-mêmes.

Certains pays ont reconnu les impacts socio-économiques positifs des programmes de régularisation, en particulier sur les salaires, la mobilité et l'intégration. Parmi ces cas figure le programme de régularisation « Patria Grande » mis en œuvre par l'Argentine entre 2006 et 2010. Contrairement à la loi argentine sur la migration adoptée en 2004, qui prévoit un cadre politique général, « Patria Grande » visait essentiellement les travailleurs migrants des pays MERCOSUR (membres de plein droit et associés) qui résidaient illégalement en Argentine avant juin 2006. Le programme a profité, à ce jour, à 221 845 migrants, qui se sont vus accorder la résidence permanente et temporaire, et à 423 645 migrants de plus qui ont entamé des procédures de régularisation.

L'Argentine a une longue tradition d'immigration. Aussi semble-t-il approprié de replacer les bonnes pratiques argentines actuelles dans leur contexte historique. Plusieurs vagues de migration européenne ont eu un impact sur l'Argentine tout au long de son histoire : 1) 1870-1914; 2) 1919-1939; 3) 1945-1960. Cela était essentiellement dû à des salaires relativement élevés, une prospérité économique et un cadre juridique libéral qui attiraient l'immigration. Lors du recensement national de 1914, 1/3 de la population du pays était né en Europe. À Buenos Aires, ce taux dépassait largement les 50 %.

Plus tard, dans les années 1980-1990, l'Argentine a vu l'arrivée de flux régionaux de migrants, attirés par les opportunités d'emplois et des taux de change élevés. Paradoxalement, le cadre juridique national et les politiques migratoires du pays devenaient de plus en plus restrictifs. La Constitution nationale de 1853 était inflexible en matière de promotion de l'immigration européenne et la nouvelle réalité de la migration latino-américaine était tout au plus ignorée. En dépit de ce fait, durant les années 1990, plusieurs études ont clairement démontré que les migrants régionaux apportaient une contribution utile à la société argentine. Parmi les nationalités concernées figuraient les Paraguayens, les Boliviens, les Péruviens, les Chiliens et les Uruguayens. Leur présence se faisait particulièrement sentir dans les secteurs économiques de la construction, du travail domestique, de l'industrie textile, du commerce de détail et des services.

À la fin des années 1990, certaines conséquences prévisibles étaient constatées : la situation entraînait manifestement la création d'une société à deux vitesses, dans laquelle une sous-classe croissante avait peu ou pas de droits (travail, éducation, accès à la santé). En outre, leur stigmatisation était favorisée par la législation de l'époque qui encourageait la dénonciation administrative des migrants irréguliers. Même certains syndicats nationaux puissants (UOCRA, construction) dénonçaient, à cette époque, les migrants régionaux comme des « voleurs d'emplois ». De plus, les migrants régionaux allaient devenir les boucs émissaires idéaux d'une situation économique toujours plus complexe.

Cette tendance macroéconomique a abouti à la récession économique nationale de 2002-2003 : une dévaluation de 300 % de la monnaie nationale, un taux de chômage qui grimpe jusqu'à 20 %, un taux de sous-emploi de 17 %, 42 % de la population en dessous du seuil de pauvreté et un taux d'extrême pauvreté de 27 %. À cette époque, les migrants régionaux ont ouvertement été désignés comme responsables des taux de criminalité et de chômage élevés.

Une nouvelle politique migratoire fut instituée en 2003. Le tournant fut la décision politique, cette année-là, d'introduire des changements radicaux dans la protection des migrants. On a pu observer un véritable passage de considérations de sécurité nationale à une politique centrée sur des migrants en tant qu'êtres humains. Aujourd'hui, la politique repose sur deux principaux piliers : la nouvelle loi sur la migration 25.871 (2004) et le programme de régularisation « Patria Grande » (2006). La première :

- reconnaît le droit humain de migrer, fortement inspiré de la Convention de l'ONU sur les travailleurs migrants de 1990
- assure un traitement égal entre ressortissants nationaux et étrangers
- garantit le droit au regroupement familial
- garantit un accès à la santé, à l'éducation et à l'aide sociale aux étrangers, indépendamment de leur statut d'immigration.

Le programme national de normalisation documentaire de « Patria Grande » 2006 :

- est axé sur les ressortissants des pays de MERCOSUR et des pays associés : Brésil, Bolivie, Colombie, Chili, Équateur, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela.
- garantit le droit de séjourner, quitter et ré-entrer en Argentine
- garantit le droit d'étudier et d'obtenir un permis de travail
- offre une première étape pour la résidence permanente.

Faits et chiffres : 221 845 migrants se sont vus accorder, à ce jour, la résidence permanente et temporaire et quelque 423 645 migrants de plus ont entamé des procédures de régularisation.

Une évaluation de ces bonnes pratiques en Argentine devrait prendre en considération les faits et chiffres suivants :

- depuis 2004, le chômage est tombé à 8 % et le sous-emploi à un taux similaire.
- les indices de pauvreté ont baissé de 54 % à 23,4 %, et l'extrême pauvreté de 27,7 % à 8,2 %.
- le taux d'étrangers dans le nombre total de condamnations pénales s'est maintenu à environ 28 %, mais actuellement 70 % d'entre eux sont des trafiquants de drogue ou impliqués dans des délits connexes et concernent essentiellement les étrangers en transit, et non les résidents permanents.
- 59,1 % de la population argentine reconnaît que les migrants devraient bénéficier des mêmes droits humains que les ressortissants nationaux (santé, éducation, accès à la justice).⁴

c) Mexique : Programmes de régularisation et gestion de la migration irrégulière

Reconnaissant les effets positifs de la migration régulière, depuis 2000, le Mexique a mis en œuvre 6 programmes de régularisation migratoire (*Programa de Regularización Migratoria*) grâce auxquels les étrangers vivant au Mexique peuvent obtenir un titre migratoire s'ils répondent au moins à l'une des

⁴ Enquête Infobarómetro, mai 2010.

exigences suivantes : avoir un travail licite, être marié(e) à un/une Mexicain/Mexicaine ou à une personne résidant au Mexique, avoir un parent au premier degré résidant légalement au Mexique, ou bien avoir une année ou plus de cohabitation avec un/une Mexicain/Mexicaine ou une personne résidant au Mexique. Les principaux bénéficiaires du programme ont été les ressortissants d'Amérique centrale. Au total, 23 000 étrangers ont été régularisés depuis 2000.

Pour le rapatriement des étrangers sans papiers du Mexique, un Mémoire d'accord a été signé entre le Mexique et les principaux pays d'origine des flux migratoires d'Amérique centrale (Guatemala, Honduras, Le Salvador et le Nicaragua), le 5 mai 2006. En moyenne, entre 2007 et 2009, 59 000 de ressortissants d'Amérique Centrale ont été rapatriés, par an, dans le cadre de ce programme.

Le Mexique a également signé un Protocole d'entente avec les États-Unis pour le rapatriement sécurisé, ordonné et humain des Mexicains ce qui a permis l'accueil par l'INM de 570 000 Mexicains rapatriés annuellement par les patrouilles frontalières entre 2007 et 2009⁵. Environ 14 000 d'entre eux ont été conduits dans la ville de Mexico, dans le cadre du Programme de rapatriement volontaire vers l'intérieur (*Programa de Repatriación Voluntaria al Interior*). Il s'agit d'un partenariat mis en œuvre par les gouvernements du Mexique et des États-Unis depuis 2004, pour la protection des migrants mexicains dans le couloir Sonora-Arizona pendant la saison estivale, lorsque le nombre de décès survenant en raison de températures élevées est à son maximum.

Outre ce partenariat, un Programme de rapatriement humain (*Programa de Repatriación Humana*) a démarré en 2008, initié par l'INM, en partenariat avec l'État et les gouvernements locaux, les entrepreneurs locaux et les organisations de la société civile. Le programme est désormais en vigueur dans tous les États de la frontière septentrionale et vise à aider les Mexicains rapatriés en leur procurant de la nourriture et un abri, à communiquer avec leur famille, à accéder aux soins médicaux en cas d'urgence, à voyager jusqu'à leur lieu d'origine et obtenir des informations sur les postes vacants au Mexique. Au cours de 2009, 182 000 Mexicains rapatriés ont accepté un ou plusieurs services offerts par ce programme.

Les Groupes Bêta⁶, ou groupes de protection des migrants (*Grupos BETA de Protección a Migrantes*) exercent leurs activités au Mexique depuis 1990. Il s'agit de groupes qui comprennent des fonctionnaires des autorités fédérales et municipales, formés pour secourir, protéger et orienter les migrants en situations vulnérables. Ils ne procèdent pas à l'arrestation des migrants sans papiers. Les 16 groupes Bêta sont déployés sur des sites clés des frontières septentrionales et méridionales du Mexique et dans certains lieux de transit identifiés. Entre 2007 et 2009, ils ont aidé quelque 250 000 migrants par an, des Mexicains ou des étrangers sans papiers en transit vers les États-Unis.

d) Contribution de l'OIIM

Les stratégies d'information conjointes dans les pays d'origine peuvent permettre d'avertir sur les risques de la migration irrégulière et les avantages de se déplacer par l'intermédiaire de canaux migratoires légaux. Le Centre de ressources pour migrants au Cap-Vert, qui fonctionne avec l'assistance du principal pays de destination, le Portugal, constitue un exemple de bonne pratique. De telles stratégies peuvent

⁵ Plusieurs accords locaux pour le rapatriement des Mexicains ont été signés entre les autorités locales du Mexique et des États-Unis, par exemple : Baja California (Mexique) avec Calexico et San Diego (États-Unis) ; Sonora (Mexique) avec Nogales, Phoenix, Tucson et Douglas (États-Unis) ; Chihuahua (Mexique) avec Presidio (États-Unis) ; Coahuila (Mexique) avec Eagle Pass (États-Unis) ; etc.

⁶ Selon le Règlement de la Loi générale sur la population (Reglamento de la Ley General de Población), article 137, il est établi que le Ministère de l'intérieur (Secretaría de Gobernación) peut créer des groupes de protection des migrants sur le territoire mexicain. L'article 138 établit également que l'INM coordonnera l'activité et le fonctionnement de ces groupes.

viser des régions particulières, plus sujettes à la migration irrégulière, et doivent être appliquées en partenariat avec les autorités régionales ou étatiques et la société civile.

Dans les grands pays tels que l'Inde, comportant un nombre important de régions isolées, les stratégies d'information obtiennent les meilleurs résultats lorsqu'elles sont appliquées en collaboration avec les ONG locales. C'est là une importante découverte d'un atelier qui s'est tenu en 2010 sur la prévention de la migration irrégulière organisé par l'OIM avec le Ministère indien des affaires étrangères, dans le cadre d'un projet financé par l'UE sur la mobilité des travailleurs entre les trois pays d'Asie du Sud que sont le Bangladesh, l'Inde et le Népal, ainsi que l'Union européenne (voir également le rapport World Migration Report 2008, chapitre 8, encadré 8.4 concernant l'initiative destinée à prévenir la traite des filles du Népal vers l'Inde) ; (pour une évaluation préliminaire des Centres de ressources pour migrants, voir la récente étude de l'OIM, MRS N° 40).

Dans le cadre de la régularisation du statut des migrants irréguliers dans les pays d'accueil, il existe certains exemples récents d'approches conjointes, tels que l'accord bilatéral de régularisation entre le Portugal et le Brésil et un petit projet de régularisation des Péruviens en Équateur, financé par l'OIM, qui comprend une formation commune des agents chargés du contrôle des frontières en matière de régularisation. S'il existe, à l'évidence, des différences d'opinions sur la portée, la valeur et l'impact des programmes de régularisation - en particulier concernant l'affirmation sans fondement qu'ils encouragent encore plus la migration irrégulière - légaliser les emplois non-autorisés des migrants en situation irrégulière a un impact manifestement positif sur le développement, à la fois en termes de développement humain/de sécurité et de résultats en matière de développement pour les pays d'origine et de destination.